



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
Office fédéral des transports



Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Workshop: «Fit» pour les procédures d'approbation des plans

*organisé par l'OFT
avec le concours de l'UTP*

*Lausanne / Zürich
17.10.2018 / 24.10.2018*



Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes





Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes

Organisation du projet:

- Définition du projet
(Objectifs, limites, marges de manœuvre, projets connexes, manuel de projet, etc.)
- Ressources
(Profil du chef de projet, organisation, disponibilité, soutien interne et externe, etc.)
- Planification réaliste
(Temps suffisant pour les investigations, les contacts avec les parties prenantes, l'examen des alternatives, contrôle de qualité, identification tôt du type de procédure, etc.)



Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes

Elaboration du projet

- Connaissance du contexte / de l'environnement
- Identification des enjeux / des risques
(Environnement, tiers, patrimoine, technique, culturel, type de procédure, etc.)
- Réduire les risques
(investigations complémentaires, alternatives, pondération des intérêts, contacts avec les parties prenantes et l'OFT, etc.)
- Recours et soutien de spécialistes
(environnementaux, patrimoine, juridiques, techniques, etc.)
- Elaboration d'un projet équilibré, abouti et consolidé
(comparaison objective et documentée des alternatives, information des parties prenantes sur les choix, chercher un consensus, etc.)



Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes

Elaboration du projet

- Qualité et exhaustivité du dossier PAP
 - Validation du type de procédure
 - Dossier conforme à l'OPAPIF et à la directive OFT art. 3 OPAPIF.
 - Dossier exhaustif et cohérent
 - Dossier compréhensible pour les parties prenantes à la procédure
 - Rapports d'expert avec la réplique (prise de position) de l'auteur du projet
 - Demande de dérogation clairement énoncée et argumentée selon DE-OCF
 - Contrôle que les retours d'expérience des autres PAP soient bien intégrés.
 - Contrôle indépendant de la qualité et de la plausibilité du dossier / projet.



Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes

Durant la procédure

- Prise de position argumentée, claire et précise sur le résultat de la consultation.
- Réponse réactive aux demandes de complément technique
- Prise de contact avec les opposants afin d'obtenir le retrait de leurs oppositions.
- Participation constructive lors des séances de conciliation.



Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes

Après la décision d'approbation des plans

- Traitement en temps et en qualité des charges.
- Information active des riverains ayant des désagréments.
- Vérifier que les prescriptions environnementales soient bien mises en œuvre durant l'exécution des travaux.
- Contrôler que le projet soit exécuté conformément aux bases légales et à la décision.



Workshop I&II:

Résultats des échanges dans les groupes

Général / autres idées

- Processus clairement défini pour l'élaboration et la libération d'un dossier / projet PAP (en particulier concernant le choix de la procédure).
- Nomination d'un responsable PAP qui soutient les chefs de projet dans l'élaboration du dossier, dans le choix de la procédure et qui coordonne et fait circuler les retours d'expérience.
- Elaboration d'un dossier et de documents types, Check-list.
- Pour les projets complexes, réflexion sur la tactique pour la PAP, éventuellement échange avec l'OFT.
- Eviter, si possible, les modifications de projet en cours de procédure et en phase d'exécution.
- En cas de problème, prendre contact dès que possible avec l'OFT.